

## Arrêté n° 23-066

### ARRÊTÉ DE COMPOSITION DES CONSEILS DE PERFECTIONNEMENT DES FORMATIONS

- Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,*
- Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,*
- Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,*
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,*
- Vu les articles L.611-2 et suivants, les articles D. 612-1 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article D. 612-1-13,*
- Vu la délibération du Conseil d'établissement en date du 13 juillet 2021, portant approbation du cadrage établissement des conseils de perfectionnement des formations,*

*Considérant que les composantes et établissements composantes procèdent à l'évaluation des formations qu'ils dispensent et que pour ce faire ils réunissent, pour chaque formation un conseil de perfectionnement dont la composition est arrêtée par le chef d'établissement,*

## LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

### ARRÊTE

#### **Article 1 : Création**

Le conseil de perfectionnement du Master Développement culturel et valorisation des patrimoines (DCVP), rattaché à la composante UFR Lettres et sciences humaines est créé pour la période du 15/09/2022 au 30/09/2023.

#### **Article 2 : Composition**

Le conseil de perfectionnement est constitué de 12 membres :

##### Représentants pédagogiques

- HERTZOG, Anne, MCF, co-responsable du Master
- MICHEL, Basile MCF, co-responsable du Master
- GARCIA, Elise, PAST, enseignante du Master DCVP
- AUCLAIR, Elizabeth, MCF HDR, enseignante du Master DCVP

##### Représentants du milieu professionnel

- GABACH, Isabelle, Responsable du service Valorisation, Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, Musée ARCHÉA, Archéologie en Pays de France

- GRANGIA Angadrème, Responsable du développement des publics, Nouvelle Scène Nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise

##### Représentant(s) étudiant(s)

- PAILLAT, Pauline, M1 DCVP
- TRAWKA, Alexis, M1 DCVP
- MOUZON, Camille, M2 DCVP
- POMMERY, Terry, M2 DCVP

##### Représentant(s) administratif(s) ou technique(s)

- BAHIER, Delphine, gestionnaire pédagogique du Master
- LETU MONTOIS Benjamine, CFA SACEF

Le conseil élit en son sein un président.

#### **Article 3 : Quorum**

Pour pouvoir se réunir, le conseil de perfectionnement doit s'assurer de la représentation effective de chaque collège, soit 4 membres minimum.

#### **Article 4 : Publication**

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'Université.

**Article 5 : Exécution**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 12 mai 2023

Le président de CY Cergy Paris Université



Laurent GATINEAU

Transmis au rectorat le : 16 mai 2023  
Publié le : 16 mai 2023

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.